

MAIRIE D'ORGUEIL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Orgueil, le 23/05/2017 :

Madame, Monsieur,
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu à la Salle des fêtes, salles des mariages, le :

Mardi 30 Mai 2017 à 20h30

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Madame Le Maire
Catherine Villain*

ORDRE DU JOUR :

- Intervention de Jérôme Becq, Conseiller Départemental.
- Approbation du PV de séance du 19/04/2017.

I- DECISIONS :

- Convention d'occupation précaire passée avec le Carretou à la ferme Jolibert

II- DELIBERATIONS :

- Fermeture poste Martine Tomas
- Ouverture poste Stéphane Savi
- Mise en place RIFSEEP au 01/06/2017
- Tirage au sort jury d'assises pour 2018
- Réseau tout à l'égout
- Subventions allouées aux associations en 2017
- Participation aux transports scolaires année 2017-2018
- Demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour le schéma des eaux pluviales

III- REUNION ET QUESTIONS DIVERSES :

- Projets de camion ambulant pizzas
- Titularisation Claudine Mandrou au 01/08/2017
- Point Centre Bourg
- Convention CBE NET (Comité Bassin d'Emploi Nord Est Toulousain)
- Flash info
- Autres

MAIRIE D'ORGUEIL
82370

Madame, Monsieur,

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un pouvoir dans le cas où vous ne pourriez assister à la réunion du Conseil Municipal.

✕.....

POUVOIR

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de

empêché(e) d'assister à la réunion du Conseil

qui se tiendra le

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

à M

Fait à, le

Signature (1)

(1)Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« bon pour accord »

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (12) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, C. Villain, T. Passera, A. Robert, A. Duthoo, C. Barthes, I. Perrier, A. Pinaud-Verdier

Absents excusés (5) : M. Marcoux, M. Pujol, E. Constans, M.E. Guy, Ch. Escalette

Absents (2) : V. Gargale, J.J. Llorens

Pouvoirs (3) : M. Marcoux donne pouvoir à A. Duthoo, M. Pujol donne pouvoir à C. Villain, E. Constans donne pouvoir à A. Costaperaria

Est nommé secrétaire de séance : W. Authesserre

Est nommée secrétaire auxiliaire : C. Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Présentation par Jérôme Beq, Conseiller Départemental et vice-président de la communauté de communes :

- Le budget du Département 82 a été voté pour 2017. Le Département poursuit son effort de soutien des projets territoriaux et veut rester proche de ses habitants. Le budget départemental est de 360 millions d'euros dont 305 en fonctionnement et 54 en investissement. Malgré la baisse des dotations de l'État, certains services dits prioritaires sont préservés grâce à une gestion très resserrée des finances publiques : départs à la retraite non remplacés, gestion plus stricte, critères d'attribution des subventions revus en fonction de l'évolution des communes...
- Mr Beq est également vice-président de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne en charge des zones d'activités économiques, dont principalement la zone Grand Sud Logistique qui est une zone d'aménagement concertée qui couvre 430 hectares et propose un grand développement économique et social avec de nombreux postes à pourvoir.
- Il a présenté le projet d'aménagement de la vélo-voie verte entre Bressols et Nohic qui est programmé pour 2018-2020. Toutefois ce projet devra être validé sur le budget 2018 du Conseil Départemental 82.
- Questions diverses : sur l'implantation d'une gendarmerie à Labastide-St Pierre, Jérôme Beq a fait une demande auprès du Préfet qui s'est révélée négative.
- Sur La gestion du transport scolaire qui doit passer compétence Région en 2018, il n'y est pas favorable car il y aura d'après lui une perte de souplesse et de proximité.
- La gare de la LGV est prévue sur Brial, pour l'instant pas d'étude d'impact. La LGV couvrira le territoire du Tarn, de l'Aveyron, du Lot et du Gers. Il serait souhaitable de l'étendre entre Bordeaux et Marseille.
Fin de l'intervention à 22 h.

Tirage au sort du jury d'assises 2018 :

1- effectué par A. Pinaud-Verdier : page 46 de la liste électorale ; Thierry Passera : ligne 6 => N° 456 - **GABRIEL Laury** née le 14/02/1986, plus de 23 ans : validée.

2- effectué par A. Pinaud-Verdier : page 40 ; Thierry Passera : ligne 6 => N°396 – **EL IDRISI Tijania** née le 01/01/1961, plus de 23 ans : validée

3- effectué par A. Pinaud-Verdier : page 88 ; Thierry Passera : ligne 4 => N°873 – **PINEL Thierry** né le 04/09/1961, plus de 23 ans : validé

I-DECISIONS :

Délégation de signature portant sur la convention d'occupation temporaire avec le Carretou pour la ferme Jolibert rédigée par Cédric Barthes et Claudine Mandrou.

=> Vote à la majorité pour demander le paiement de la taxe foncière au Carretou. Le contrôle d'accessibilité se déroulera le 08/06/17, le permis sera validé par la suite. André Costaperaria demande afin de sécuriser l'accès au Carretou de mentionner la gestion du portail dans la convention.

II- DELIBERATIONS:

1°) FERMETURE DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT le départ à la retraite de Mme Tomas Martine ;

SOUS RESERVE de l'avis du **COMITE TECHNIQUE** en date du 22/06/2017.

LE MAIRE expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du **01/07/2017** de supprimer l'emploi **d'agent de maîtrise principal** de la collectivité actuellement fixé à **35 heures**.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité soit **15 voix pour** :

a) Adoptent les propositions du Maire **b) La chargent** de l'application des décisions prises.

2°) OUVERTURE DU POSTE D'EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison du départ à la retraite de Mme Tomas qui implique une réorganisation du service, il convient de créer un emploi permanent à temps complet ;

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/07/2017 ;

| Nombre d'emplois | Grade | Nature des fonctions Niveau de recrutement | Temps de travail Hebdomadaire |
|-------------------------|---|---|--|
| 1 | Educateur territorial des APS principal 2 ^{ème} classe | Responsable des services scolaires et périscolaires | 35h |

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité soit 15 voix pour :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Mr Savi Stéphane sera affecté sur ce poste au 01/07/2017. Willy Authesserre lui présentera la commune le 09/05/17 et ils se rencontreront par la suite 2 journées et 2 ½ journées pour préparer la prise de poste.

3°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2017

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la réforme au 01/01/2017 de reclassement des agents territoriaux

Madame Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

| Cadre d'emploi | Grade | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service | Nombre d'emplois pourvus | Nombre d'emplois vacants |
|---|--|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Adjoint Technique TIT | Adjoint technique Principal 2ème classe cat C | 3 emplois – (2)30 ; (1)35 heures; (1) 30 heures/sem | 4 | 0 |
| Adjoint Technique – 3 CDD – 1 CDI – 2 TIT | Adjoint technique cat C | 8 emplois –(1)26h – (1)28h - (1)28h20 - (2)30h – (1)35h | 6 | 0 |
| Adjoint Administratif TIT | Adjoint Admin principal 2ème classe cat C | 1 emploi – 35h | 1 | 0 |
| Adjoint Administratif TIT | Adjoint Administratif cat C | 1 emploi – 35h + 1 emploi -20h | 1 | 1 |
| Educateur des APS TIT | Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe-cat B | 1 emploi de 35h | 1 | 0 |

Les membres du conseil après en avoir délibéré à l'unanimité soit 15 voix pour :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

4°) EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT-DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'assainissement chemin de la Fabette.



Le coût de ce projet est de 32 975 € HT pour 80 mètres linéaires.

Il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau. Cette extension est motivée par :

- La mise en place d'un réseau Impasse de la Fabette permettrait de donner un accès direct à l'assainissement collectif pour cette zone, sans avoir recours à des servitudes dans des terrains privés.
- Profiter des travaux de réalisation du réseau de refoulement vers la nouvelle station pour diminuer le coût de cette opération d'environ 20%.
- Sachant que ce réseau de collecte des eaux usées envisagé sera situé obligatoirement à une profondeur plus importante que la conduite de refoulement, il ne peut être créé que simultanément pour éviter tout risque de cassure de la conduite de refoulement ou de la conduite d'irrigation parallèlement implantée.
- L'opération comporterait la mise en place de 4 branchements, et permettrait à la commune le versement de la redevance de l'assainissement collectif.
- Tarn et Garonne Conseils Collectivités assistera la commune pour ce dossier.
- Le plan de financement est présenté dans le tableau ci-dessous :

| | |
|---|----------------|
| Montant des travaux | 32 070€ |
| Essais de réception | 905€ |
| Coût total de l'opération | 32 975€ |
| Subvention Du Conseil Départemental * | 4 500€ |
| Subvention de l'agence de l'Eau Adour Garonne* | 4 500€ |
| Total des Subventions | 9 000€ |
| Coût des travaux restant à la charge de la commune (Autofinancement) | 23 975€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, soit 15 voix pour :

- D'approuver le montage financier de d'opération ci-dessous (en HT)
 - De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sur la base de ce coût d'opération,
 - D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.
- André Costaperaria fait un point sur le réseau d'assainissement. Notamment impasse du Chalet où une étude doit être faite par Véolia sur la possibilité d'extension du réseau afin de desservir la zone UB de ce secteur.
 - De plus il précise que si la voirie du lotissement de la Nauzette devait être reprise, un test à la fumée serait obligatoire.
 - Yann Drezen rajoute que pour un lotissement il faut établir une convention si la voirie est transférée à la mairie. L'APAVE suggère de transférer également l'éclairage public.

5°) SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2017

Madame Le Maire rappelle les articles L. 1611-4, L. 2311-7 du CGCT, le règlement intérieur relatif aux conditions d'attribution d'une subvention communale et indique qu'il a été transmis aux associations l'imprimé « cerfa » afin d'effectuer la demande.

Les associations suivantes ont adressé par courrier une demande de subvention.

| | SUBVENTIONS 2016 | SUBVENTIONS DEMANDEES 2017 | SUBVENTIONS RETENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--|
| ACCA | 600 € | 600 € | 600 € |
| Amicale Joyeux Retraités | / | / | / |
| Comité 82 | 3 000 € | 3 500 € | 3 000 € |
| La Ruche | 600 € | 600 € | 600 € |
| OFC | 1 000 € | | |
| OHY | / | / | / |
| Pétanque Orgueilloise | / | / | / |
| Western | / | / | 300 € |
| ROC | 300 € | 300 € | 300 € |
| TCO | 250 € | / | / |
| AS les 2 Ponts | 2 900 € | 2 900 € | 2 900 € |
| AIPADAV | 960 € | 660 € | 660 € |
| Anciens Combattants | / | / | 50 € |
| FCPE | / | 392 € | 392 € |
| CBE NET | / | 822 € | 822 € |
| TOTAL | 9 610 € | 9 774 € | 9 624 € |

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité soit 15 voix pour :

- DECIDE conformément règlement d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessus dont le dossier complet est parvenu en mairie
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Commune,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs aux présentes

Informations communiquées par Annie Robert sur l'allocation des subventions :

- L'Amicale des joyeux retraités a bien remis le dossier cerfa aux élus. Bénéficiaire d'avantages en nature comme le prêt de la salle des fêtes, le paiement de l'électricité elle ne demande aucune subvention.
- L'association de Yoga ainsi que l'association de pétanque qui bénéficient elles aussi d'avantages en nature (mise à disposition de locaux, électricité ou autres prestations matérielles) n'ont pas remis le dossier cerfa aux élus.
- Les associations OFC et TCO risquent d'être mises en sommeil.

- L'AIPADAV assure le prêt du chapiteau et du podium aux associations.
- CBE NET (Comité du Bassin d'Emploi Nord Toulousain) a pour rôle de conseiller les collectivités et entreprises sur le développement économique et social. Il sera bien de les associer à l'aménagement du centre bourg. L'adhésion est de 0.50 cts par habitant par an. Leur AG se déroule le 22/06/17 et ils sollicitent la présence de la commune.
- Willy Authesserre présente une demande de subvention d'un groupe d'adolescents inscrits à l'« ALSH Ados » géré par Yaka jouer. Les jeunes souhaitent financer un projet de séjour pour cet été (baptisé « séjour de nos rêves ») pour 24 participants. Le Conseil se prononce favorablement au principe d'allouer une subvention et demande à W. Authesserre d'apporter des précisions quant au nombre d'Orgueillois inscrits. Il doit pour se faire les rencontrer dans la semaine.

6°) PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018

Le Conseil Départemental de Tarn Et Garonne a fixé le montant de participation aux frais de transports scolaires pour l'année 2017-2018 à 92 € pour un élève demi-pensionnaire et à 46 € pour un élève pensionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité soit 15 voix pour :

- De prendre en charge 10 % du montant fixé par le Conseil Départemental soit 9.20 € par enfant transporté, laissant 82.80 € à la charge des familles pour le ramassage des élèves du 1^{er} degré en CLIS, du second degré scolarisés dans les collèges, lycées d'enseignement général, lycées d'enseignement professionnel, centre de formation pour apprentis, Universités en Tarn Et Garonne ou dans un autre département de la région Midi-Pyrénées ;
- de prendre en charge 61.33€ par enfant transporté, laissant 30.67€ à la charge des familles pour le ramassage des enfants qui fréquentent l'école publique d'Orgueil (maternelle et primaire).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 15 voix pour d'accepter la participation aux frais de transport établie comme indiquée ci-dessus.

III- REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- C. Villain : le groupe de travail a terminé l'étude sur le RIFSEEP qui doit passer au comité technique le 25/06/17. L'IFSE sera mis en place le 01/07/17 pour les titulaires et les contractuels sur des postes permanents. L'état des lieux a été fait sur les primes actuelles IAT et IEM concernant 13 agents. Il a été décidé de maintenir à minima les primes actuelles. Une réunion avec le personnel est prévue début juillet pour leur présenter le nouveau régime indemnitaire. Pour l'instant le CIA est mis en place à un taux de 0. Une révision de la prime se fera tous les 2 ans ou 4 ans maximum.
- Le poste d'agent technique pour le remplacement de Serge Poujol qui part à la retraite en septembre 2017, a été mis en ligne.
- Alexandre Billiard, vice-président de la CCGSTG en charge des déchets ménagers, a informé Mme le Maire que le centre d'enfouissement actuel de Reyniès fermera fin juin 2017. La déchèterie de Débats située sur le même site reste opérationnelle. Cependant, les services de la CCGSTG recherche un terrain pour y reloger cette déchetterie dans un secteur permettant aux communes de Varennes Villebrumier, Nohic Orgueil et Labastide d'accéder plus facilement à ce service. Le terrain situé à côté de la ferme photovoltaïque a été évoqué. W. Authesserre, conseiller communautaire, informe que lors du Conseil communautaire du 29 mai il a été annoncé que la CCGSTG allait déposer (avant le 29 juin) un dossier de candidature pour répondre à un appel à projets « déchèteries publiques et professionnelles » lancé par l'ADEME. S'ensuit un débat sur les terrains qui pourraient être envisagés sur la commune ; pas seulement sur des terrains appartenant à la commune mais aussi des terrains privés.
- C. Villain aborde la demande formulée par Monsieur Helec qui souhaiterait acheter le bout de terrain « Merlon » (propriété de la commune sur le chemin d'accès à la ferme photovoltaïque). Elle explique les difficultés rencontrées par les agents pour entretenir cette bande de terrain en raison de son inclinaison. S'ensuit un débat autour de l'utilité de garder

ce terrain ; des possibilités d'y apporter une modification afin de rendre son entretien plus facile ; des possibilités de créer un autre accès plus praticable. A. Costaperaria est chargé de proposer une solution.

- C. Villain mandate A. Costaperaria pour participer aux réunions de chantier du lotissement Les Chalets notamment pour discuter de l'accessibilité Route des Aiguillons.
- Mme le Maire a rencontré Monsieur Salomon Yves concernant sa parcelle 1000 m² située route des Aiguillons à côté du Lotissement des Chalets. Ce dernier souhaiterait que ces terrains soient à nouveau constructibles. Elle propose au Conseil de donner un avis favorable à cette requête, précisant que cela ne sera possible qu'avec la validation du service instructeur, ces terrains faisant partie d'une OAP qui stipule que la zone doit être aménagée dans son ensemble. Les élus donnent un avis favorable.
- Y. Drezen : présente les avancées sur le projet d'aménagement du Centre Bourg. Il informe que Tarn et Garonne Habitat financera le diagnostic et la concertation.

Pour une meilleure réussite et adhésion au projet, le 27/06/17 à 18h30 se déroulera une réunion publique afin de concerter les habitants. La réalisation du diagnostic est prévue pour décembre 2017.

En partenariat avec « Contact Consulting » et « Tarn et Garonne Habitat », des flyers pour annoncer la réunion publique vont être créés et une info dans le flash info sera préparée. La distribution est prévue les 9 et 10/06/17 et une communication sera faite au travers des : Associations + presse + école + site internet + affichages.

- C. Barthes présente les demandes concernant différents commerces : tout d'abord celle de Mr Pasetti Stéphane qui souhaite pour septembre installer un Food Truck ambulant de pizzas et pâtes fraîches le mercredi soir. Puis il présente la demande de Monsieur Olive, actuellement gérant de chambres d'hôtes saisonnières, qui souhaite développer une activité de fabrication de pizzas arméniennes au feu de bois le jeudi soir.

Il convient de déterminer 1 seul emplacement pour 1 jour par semaine et établir une convention d'occupation du domaine public à l'école ou à l'ancienne mairie.

- T. Passera : présente le projet d'aménagement de la mairie : un devis a été établi pour l'achat d'une climatisation réversible (environ 10 000 €), qui permettrait de supprimer la chaudière au fuel ; un autre devis du même montant a été établi pour un changement de menuiseries afin de faire des économies d'énergie. La porte d'entrée sera également remplacée afin d'être conforme au besoin en accessibilité. De plus les bureaux seront revus dans un but d'ergonomie et d'amélioration des conditions de travail. Dans un second temps il est envisagé de transformer le garage en salle de réunion. Des demandes de subventions relatives à ces travaux sont à prévoir notamment auprès du Conseil Départemental.

Y. Drezen précise que ces investissements amèneront une plus-value notable en cas d'une éventuelle vente du bien.

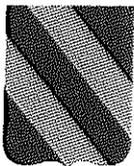
C. Villain explique que les travaux doivent se faire rapidement.

- A. Robert fait ensuite un récapitulatif des personnes inscrites pour les permanences pour tenir le bureau de vote dans le cadre des élections législatives à venir : il manque des titulaires sur certains créneaux : C. Barthes, ME Guy, et Annie Robert se proposent.

Séance levée à 1 h

DÉPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'ORGUEIL****Séance du 30 Mai 2017****L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à 20 heures 30.**E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand' rue
82370 ORGUEIL**20170501**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (12) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, C. Villain, T. Passera, A. Robert, A. Duthoo, C. Barthes, I. Perrier, A. Pinaud Verdier

Absents excusés (5) : M. Marcoux, M. Pujol, E. Constans, M.E. Guy, Ch. Escalette

Absents (2) : V. Gargale, J.J. Llorens

Pouvoirs (3) : M. Marcoux donne pouvoir à A. Duthoo, M. Pujol donne pouvoir à C. Villain, E. Constans donne pouvoir à A. Costaperaria

Est nommée secrétaire de séance : W. Authesserre

Est nommée secrétaire auxiliaire : C. Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : FERMETURE DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT le départ à la retraite de Mme Tomas Martine ;

SOUS RESERVE de l'avis du COMITE TECHNIQUE en date du 22/06/2017 .

LE MAIRE expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du **01/07/2017** de supprimer l'emploi d'**agent de maitrise principal** de la collectivité actuellement fixé à **35 heures**.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité soit **15 voix pour** :

1°/ Adoptent

les propositions du Maire

2°/ Le chargent

de l'application des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN,
Maire d'Orgueil

DÉPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 30 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à 20 heures 30.

20170502

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (12) : MIM I. Aguilar, W. Authesserre, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, C. Villain, T. Passera, A. Robert, A. Duthoo, C. Barthes, I. Perrier, A. Pinaud Verdier

Absents excusés (5) : M. Marcoux, M. Pujol, E. Constans, M.E. Guy, Ch. Escalette

Absents (2) : V. Gargale, J.J. Llorens

Pouvoirs (3) : M. Marcoux donne pouvoir à A. Duthoo, M. Pujol donne pouvoir à C. Villain, E. Constans donne pouvoir à A. Costaperaria

Est nommée secrétaire de séance : W. Authesserre

Est nommée secrétaire auxiliaire : C. Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : OUVERTURE DU POSTE D'EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison du départ à la retraite de Mme Tomas qui implique une réorganisation du service, il convient de créer un emploi permanent à temps complet ;

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/07/2017 ;

| Nombre d'emplois | Grade | Nature des fonctions Niveau de recrutement | Temps de travail Hebdomadaire |
|------------------|--|--|----------------------------------|
| 1 | Educateur territorial des APS principal 2 ^{ème} classe | Responsable des services scolaires et périscolaires | 35h |

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité soit 15 voix pour :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire , de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Maire ,
Catherine Villain

DÉPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 30 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à 20 heures 30.

20170503

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (12) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, C. Villain, T. Passera, A. Robert, A. Duthoo, C. Barthes, I. Perrier, A. Pinaud Verdier

Absents excusés (5) : M. Marcoux, M. Pujol, E. Constans, M.E. Guy, Ch. Escalette

Absents (2) : V. Gargale, J.J. Llorens

Pouvoirs (3) : M. Marcoux donne pouvoir à A. Duthoo, M. Pujol donne pouvoir à C. Villain, E. Constans donne pouvoir à A. Costaperaria

Est nommée secrétaire de séance : W. Authesserre

Est nommée secrétaire auxiliaire : C. Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2017

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la réforme au 01/01/2017 de reclassement des agents territoriaux

Madame Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

| Cadre d'emploi | Grade | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service | Nombre d'emplois pourvus | Nombre d'emplois vacants |
|---|--|--|--------------------------|--------------------------|
| Adjoint Technique TIT | Adjoint technique Principal 2ème classe cat C | 3 emplois – (2)30 ; (1)35 heures; (1) 30 heures/sem | 4 | 0 |
| Adjoint Technique – 3 CDD – 1 CDI – 2 TIT | Adjoint technique cat C | 8 emplois – (1)26h – (1)28h – (1)28h20 – (2)30h – (1)35h | 6 | 0 |
| Adjoint Administratif TIT | Adjoint Admin principal 2ème classe cat C | 1 emploi – 35h | 1 | 0 |
| Adjoint Administratif TIT | Adjoint Administratif cat C | 1 emploi – 35h + 1 emploi – 20h | 1 | 1 |
| Educateur des APS TIT | Educateur des APS Principal 2ème classe-cat B | 1 emploi de 35h | 1 | 0 |

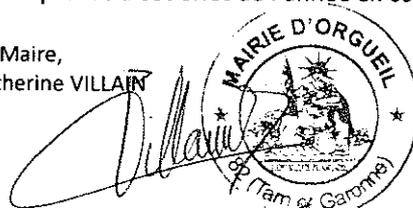
Les membres du conseil après en avoir délibéré à l'unanimité soit 15 voix pour :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Maire,
Catherine VILLAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 30 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à 20 heures 30.

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

20170504

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (12) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, C. Villain, T. Passera, A. Robert, A. Duthoo, C. Barthes, I. Perrier, A. Pinaud Verdier

Absents excusés (5) : M. Marcoux, M. Pujol, E. Constans, M.E. Guy, Ch. Escalette

Absents (2) : V. Gargale, J.J. Llorens

Pouvoirs (3) : M. Marcoux donne pouvoir à A. Duthoo, M. Pujol donne pouvoir à C. Villain, E. Constans donne pouvoir à A. Costaperaria

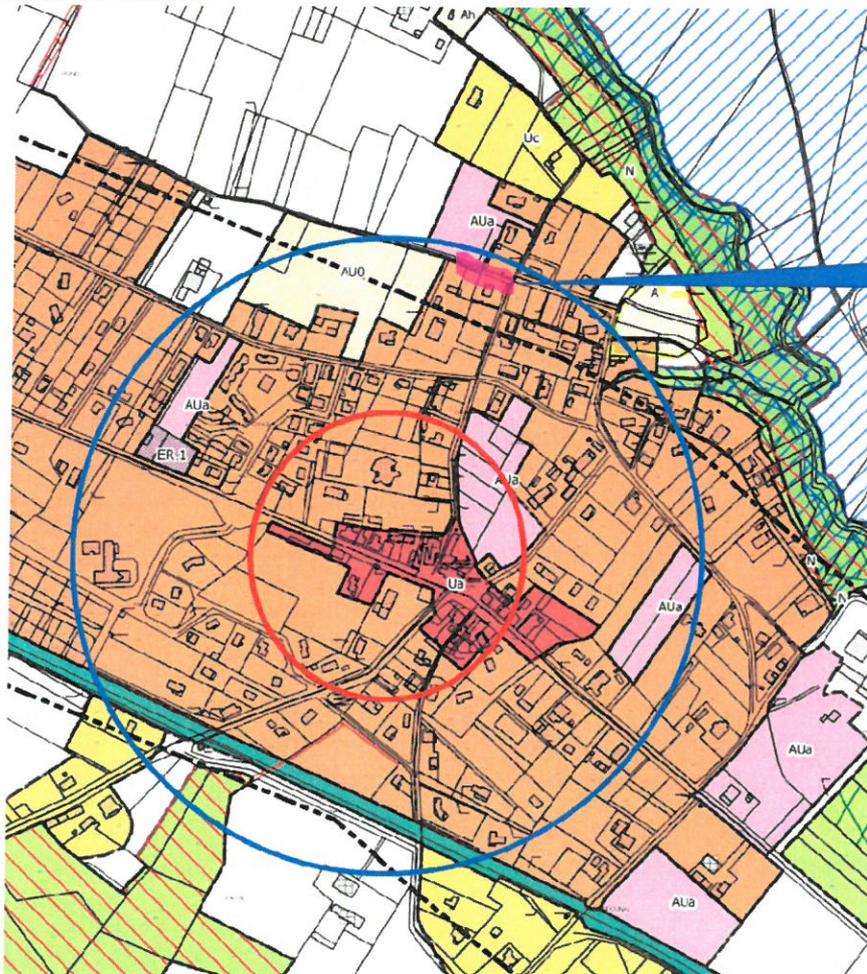
Est nommée secrétaire de séance : W. Authesserre

Est nommée secrétaire auxiliaire : C. Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT-DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'assainissement chemin de la Fabelle.



PROJET
D'EXTENSION

Le coût de ce projet est de 32 975€ HT pour 80ml.

Il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Cette extension est motivée par :

- La mise en place d'un réseau Impasse de la Fabette permettait de donner un accès direct à l'assainissement collectif pour cette zone, sans avoir recours à des servitudes dans des terrains privés.
- Profiter des travaux de réalisation du réseau de refoulement vers la nouvelle station pour diminuer le coût de cette opération d'environ 20%.
- Sachant que ce réseau de collecte des eaux usées envisagé sera situé obligatoirement à une profondeur plus importante que la conduite de refoulement, il ne peut être créé que simultanément pour éviter tout risque de cassure de la conduite de refoulement ou de la conduite d'irrigation parallèlement implantée.
- L'opération comporterait la mise en place de 4 branchements, et permettrait à la commune le versement de la redevance de l'assainissement collectif.
- Tarn et Garonne Conseils Collectivités assistera la commune pour ce dossier.
- Le plan de financement est présenté dans le tableau ci-dessous :

| | |
|---|----------------|
| Montant des travaux | 32 070€ |
| Essais de réception | 905€ |
| Coût total de l'opération | 32 975€ |
| Subvention Du Conseil Départemental * | 4 500€ |
| Subvention de l'agence de l'Eau Adour Garonne* | 4 500€ |
| Total des Subventions | 9 000€ |
| Coût des travaux restant à la charge de la commune (Autofinancement) | 23 975€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, soit 15 voix pour :

- D'approuver le montage financier de d'opération ci-dessous (en Hors taxes)
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sur la base de ce coût d'opération,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Maire,
Catherine Villain





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 30 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à 20 heures 30.

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand'rue
82370 ORGUEIL

20170505

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (12) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, C. Villain, T. Passera, A. Robert, A. Duthoo, C. Barthes, I. Perrier, A. Pinaud Verdier

Absents excusés (5) : M. Marcoux, M. Pujol, E. Constans, M.E. Guy, Ch. Escalette

Absents (2) : V. Gargale, J.J. Llorens

Pouvoirs (3) : M. Marcoux donne pouvoir à A. Duthoo, M. Pujol donne pouvoir à C. Villain, E. Constans donne pouvoir à A. Costaperaria

Est nommée secrétaire de séance : W. Authesserre

Est nommée secrétaire auxiliaire : C. Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2017

Madame Le Maire rappelle les articles L. 1611-4, L. 2311-7 du CGCT, le règlement intérieur relatif aux conditions d'attribution d'une subvention communale et indique qu'il a été transmis aux associations l'imprimé « cerfa » afin d'effectuer la demande.

Les associations suivantes ont adressé par courrier une demande de subvention.

| | SUBVENTIONS 2016 | SUBVENTIONS DEMANDEES 2017 | SUBVENTIONS RETENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL |
|--------------------------|------------------|----------------------------|---|
| ACCA | 600 € | 600 € | 600 € |
| Amicale Joyeux Retraités | / | / | / |
| Comité 82 | 3 000 € | 3 500 € | 3 000 € |
| La Ruche | 600 € | 600 € | 600 € |
| OFC | 1 000 € | | |
| OHY | / | / | / |
| Pétanque Orgueilloise | / | / | / |
| Western | / | / | 300 |
| ROC | 300 € | 300 € | 300 € |
| TCO | 250 € | / | / |
| AS les 2 Ponts | 2 900 € | 2 900 € | 2 900 € |
| AIPADAV | 960 € | 660 € | 660 € |
| Anciens Combattants | / | / | 50 € |
| FCPE | / | 392 € | 392 € |
| CBE NET | / | 822 € | 822 € |
| TOTAL | 9 610 € | 9 774 € | 9 624 € |

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité soit 15 voix pour :

- DECIDE conformément au règlement d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessus dont le dossier complet est parvenu en mairie
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Commune,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs aux présentes

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN
Maire d'Orgueil



DEPARTEMENT
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil



E-mail : mairie@orgueil.fr
 Téléphone : 05 63 30 51 50
 281 Grand'rue
 82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 30 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à 20 heures 30.

20170506

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (12) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, C. Villain, T. Passera, A. Robert, A. Duthoo, C. Barthes, I. Perrier, A. Pinaud Verdier

Absents excusés (5) : M. Marcoux, M. Pujol, E. Constans, M.E. Guy, Ch. Escalette

Absents (2) : V. Gargale, J.J. Llorens

Pouvoirs (3) : M. Marcoux donne pouvoir à A. Duthoo, M. Pujol donne pouvoir à C. Villain, E. Constans donne pouvoir à A. Costaperaria

Est nommée secrétaire de séance : W. Authesserre

Est nommée secrétaire auxiliaire : C. Mandrou

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018

Le Conseil Départemental de Tarn Et Garonne a fixé le montant de participation aux frais de transports scolaires pour l'année 2017-2018 à 92 € pour un élève demi-pensionnaire et à 46 € pour un élève pensionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité soit 15 voix pour :

- De prendre en charge 10 % du montant fixé par le Conseil Départemental soit 9.20 € par enfant transporté, laissant 82.80 € à la charge des familles pour le ramassage des élèves du 1^{er} degré en CLIS, du second degré scolarisés dans les collèges, lycées d'enseignement général, lycées d'enseignement professionnel, centre de formation pour apprentis, Universités en Tarn Et Garonne ou dans un autre département de la région Midi-Pyrénées ;
- de prendre en charge 61.33€ par enfant transporté, laissant 30.67€ à la charge des familles pour le ramassage des enfants qui fréquentent l'école publique d'Orgueil (maternelle et primaire).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 15 voix pour d'accepter la participation aux frais de transport établie comme indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Catherine VILLAIN
Maire d'Orgueil,